



Refus assurance rachat de pret immobilier cause grossesse

Par **lucann**, le **22/04/2013** à **10:28**

Bonjour,rnrnDans le cadre de rachat de prêt de notre maison achetée en 2008 nous nous sommes tournés mon mari et moi vers plusieurs banque et notre choix s'est arrêté sur le CIC. Mais lors de la demande de prise en charge par l'assurance celle ci a refusé une prise en charge de l'ITT jusqu'au 1er mois de l'accouchement du bébé,et me demande de refaire la demande après.Je suis très surprise c'est mon 3eme enfant par FIV je suis suivie à l'hopital américain et j'ai des grossesses sans souci. Je trouve très discriminatoire cette attitude et jusqu'ici on nous répète assez qu'une grossesse n'est pas une maladie .L'assurance a t elle le droit?Quels sont les recours? Même si je fais d'autres démarches le problème sera le même ailleurs?rnrnLe simple fait de vouloir un enfant à notre époque est il discriminatoire ?je n'ai par ailleurs aucun souci ni diabète, ni hypertension,le bilan sanguin est parfait ou est le problème?rnrnMerci de votre attentionrnrnCordialement.

Par **chaber**, le **22/04/2013** à **14:24**

bonjourrnrn[citation].L'assurance a t elle le droit?Quels sont les recours?[/citation]rnrnUne assurance quelconque peut avoir des critères de sélection des risques qu'elle va garantir.rnrnSi cela ne vous convient pas vous pouvez choisir un autre assureur selon la concurrence.